



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD  
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 22 février 2021 à la salle des sessions.

Cette assemblée est présidée par monsieur Larry Bernier, maire de Lac-Édouard et à laquelle sont présents : messieurs les conseillers Adrien Francoeur, Claude Lavoie, Gilles Lepage, Jules Morisset, Mario Muir et Henry Rioux formant quorum.

Est également présente madame Mélanie Dagenais directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire, monsieur Larry Bernier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

**16-21 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**II EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Gilles Lepage ;

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Henry Rioux ;

**ET RÉSOLU**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Résolution concernant les correspondances de monsieur Simon Parent (document)
3. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17-21 RÉOLUTION CONCERNANT LE REFUS DE DONNER SUITE AUX  
CORRESPONDANCES DE MONSIEUR SIMON PARENT**

**CONSIDÉRANT** le nombre important de communications provenant de monsieur Simon Parent (près de 60 en 20 jours ouvrables en 2021);

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de monsieur Simon Parent ont pour effet d'encombrer notre appareil municipal et/ou nuire aux autres entreprises, organismes locaux ou citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**il est du devoir du Conseil municipal de s'assurer de préserver la santé et l'intégrité physique et mentale de ses employés et élus et ce, contre toutes formes de violences verbales, psychologiques ou physiques;



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD  
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



**CONSIDÉRANT QUE** les propos de monsieur Simon Parent sont, à notre avis, très souvent de nature discriminatoire, abusive et intimidante;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Conseil, ses élus et les employés municipaux ont tenté à plusieurs reprises et par de nombreux moyens de satisfaire aux exigences de monsieur Simon Parent et que celui-ci nous fait part de son insatisfaction en ce qui a trait aux démarches entreprises par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a dépensé près de 2 000 \$ en matériel et plus de 30 000 \$ en consultations juridiques pour se défendre face aux différentes menaces et requêtes de monsieur Parent;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Simon Parent tente de nuire à la réputation de la Municipalité, ses élus et fonctionnaires en utilisant les médias sociaux et autres formes de communications écrites ou verbales, et ce en prenant à témoin d'autres citoyens, amis et membres de sa famille;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a déposé une plainte à la Sûreté du Québec dans le cadre du Plan de lutte à l'intimidation des élus;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a déposé une demande de ne pas donner suite à la *Commission d'accès à l'information*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Henry Rioux

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Jules Morisset

**ET RÉSOLU**

**QUE CE** Conseil ordonne à ses élus et fonctionnaires de ne plus donner suite aux communications provenant de monsieur Simon Parent ou de ses employés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**18-21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 14 h 05.

Mélanie Dagenais  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Larry Bernier  
Maire